

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-081

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : MM. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET

APPROBATION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR AVEC ENEDIS POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Monsieur HUARD, adjoint, expose au Conseil municipal qu'ENEDIS sollicite la passation d'une convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 400 volts sur la parcelle AS 284 située ZA de la Mission afin d'alimenter pour augmenter l'alimentation électrique de l'entreprise BRICOMARCHE, cette alimentation étant assurée sans frais par le concessionnaire.

Le Conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagements et travaux du 12 septembre 2022,
après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

* **approuve** la convention de servitudes ASD 06/V07 à intervenir avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale AS 284;

* **autorise** à cet effet Madame le Maire à signer ladite convention ci-annexée ;

* **autorise** Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Maire,
Jacqueline ARCANGER

